

Objectif 4.4 : Prise en compte de l'environnement dans l'entretien et la gestion des routes

Promouvoir les déplacements doux

Priorité d'intervention

2

Action 48

Enjeux

La Vallée de Kaysersberg voit ses trafics routiers augmenter inexorablement, ce qui pose de problèmes de sécurité, de perte de temps, de pollution et de quiétude.
Par ailleurs il est souhaité qu'un certain nombre d'équipements soit accessible aux enfants (piscine).

Communes concernées



Mise en œuvre

Rappel du principe :

Les modes de transports alternatifs à l'automobile individuelle sont à promouvoir :

- Transports en commun, y compris non motorisés (vélobus, pédibus)
- Pistes cyclables
- Plan de Déplacement d'Entreprise

Application à la CCVK :

Transports en communs :

L'organisation de ligne de pédibus ou de vélobus consiste dans le cas des écoliers à définir un circuit de ramassage à pied ou à vélo, à trouver des parents accompagnateurs volontaires, formés et engagés sur une certaine durée. La commune prendrait à sa charge la sécurisation de l'itinéraire, la contractualisation de l'assurance, la fourniture de matériel (gilet fluorescent, signalétique, etc.)

Les avantages pour les enfants sont importants : apprentissage du code de la route, déplacement sécurisé en groupe, effort physique, agrément, convivialité, sensibilisation à la réduction de la pollution et à l'économie d'énergie.

La promotion des autres transports en commun pourrait également être abordée à moyen terme.

Pistes cyclables :

Compléter le réseau, notamment dans le haut en prenant en compte les deux dimensions qui coexistent : vélo-loisir et vélo-mode de transport. Le tracé doit donc être adapté en difficulté, en agrément et en rectitude.

L'exploration foncière est notamment à organiser.

Des propositions de réseaux devront être faites au Conseil Général pour intégrer le nouveau Schéma Départemental à venir.

Plan de déplacement en entreprise

Il s'agit d'organiser au sein de l'entreprise, sur la base du volontariat, les déplacements des collaborateurs pour diminuer leur impact. Toutes les solutions existent et sont à coordonner en fonction des aspirations des employés et du soutien de la Direction : covoiturage, ramassage collectif, véhicules d'entreprise à faible impact, mise à disposition de vélos, adaptation des horaires aux transports en commun, etc.

L'efficacité du dispositif repose sur une sensibilisation préalable du personnel. C'est à ce niveau qu'une prestation pourrait être proposée aux entreprises qui le souhaite.

La mise en place d'un dispositif ultérieur relèvera d'une démarche interne, qui pourrait éventuellement être accompagnée à titre expérimental.

Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

Maîtrise d'ouvrage

Communes : vélobus, pédibus

CC Vallée de Kaysersberg : pistes cyclables

Entreprises : plan de déplacement d'entreprises (PDE)

Coût prévisionnel

Vélobus / pédibus : à définir

Pistes cyclables :

le Conseil Général subventionne les tronçons hors agglomération de 90 à 30% en fonction respectivement de l'inscription au schéma départemental ou non. En agglomération, le Conseil Général subventionne de 20 à 50% en fonction du barème départemental d'entretien (maximum 610 € / an / km)

Financements possibles

A définir

Partenaires techniques

- Conseil Général
- ADEME
- PNRBV

Retours d'expériences

Pédibus / vélobus :

Ville de Haguenau

Plan de déplacement en entreprise : à préciser

Fréquence de l'action

Ponctuelle

Annuelle

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INTEGRATION DES EQUIPEMENTS ET EXTENSIONS URBAINES